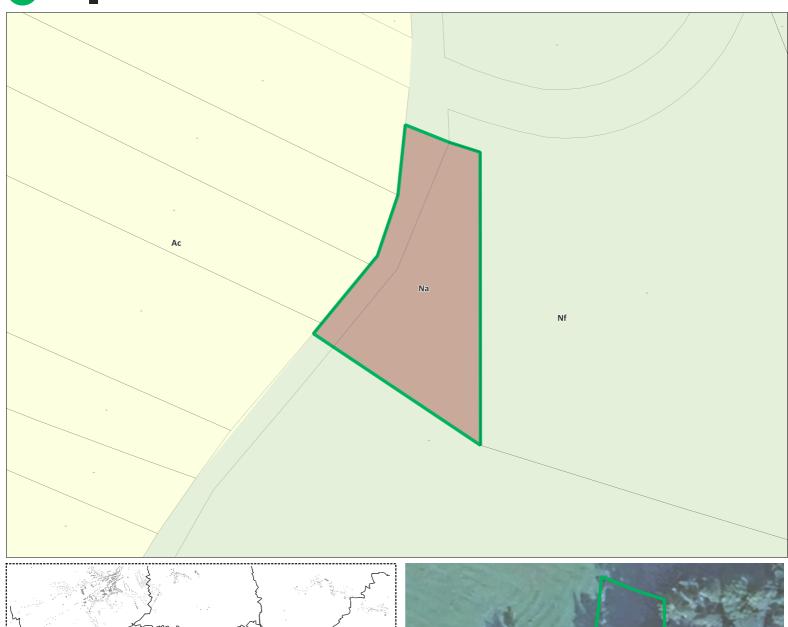
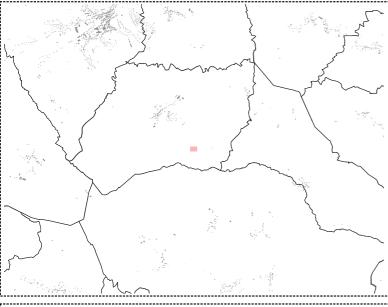
MENIL-DE-SENONES







SECTEUR DU RÉGLEMENT : Na

STECAL : Secteur naturel permettant la création d'abris dans la limite de 50 m²

SURFACE (en ha) : 0.11 PROJET : > Création

> Public

> Cabane de chasse





STECAL: Secteur naturel permettant la création d'abris dans la limite de 50 m²

ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

CRUE CENTENALE

Niveaux d'aléa : Modéré ou fort

Niveaux d'aléa : Fort

Niveaux d'aléa : Très fort

PPRI DE LA MEURTHE

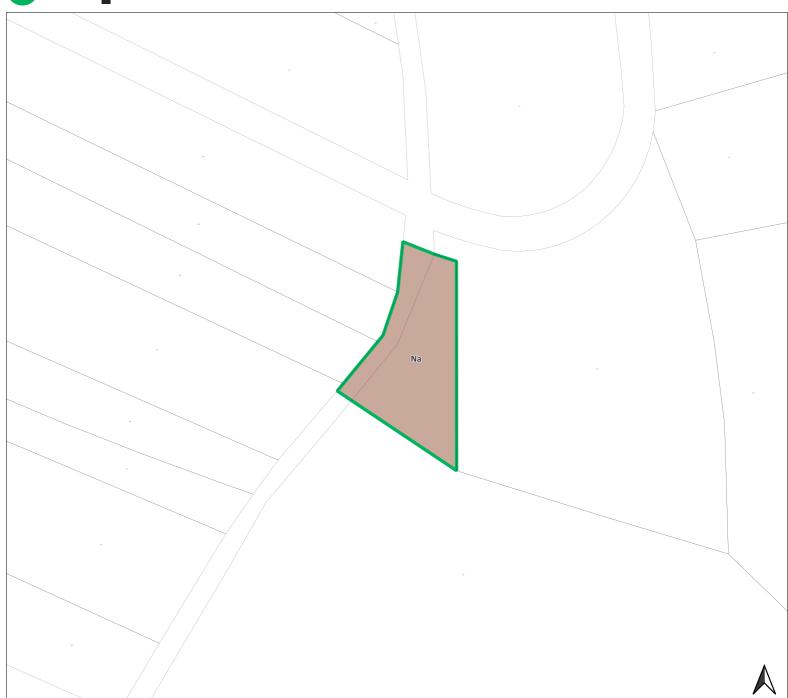
Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques

Zone rouge : zone d interdiction

ARGILES

Faible

Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Na

Réserve nationale

STECAL: Secteur naturel permettant la création d'abris dans la limite de 50 m²

ENJEUX : Le secteur n'est pas concerné par des enjeux environnementaux ou paysagers. Aucun impact n'est attendu sur les milieux.

Délimitation du secteur
 Enjeux environnementaux et paysagers
 Arrêté de Protection de Biotope
 ZNIEFF 1
 ZNIEFF 2
 NATURA 2000
 Zone Humide Effective

Réservoirs trame prairie

 Réservoirs trame forêt
 Corridors trame forêt
 Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Na

Registre Parcellaire Graphique 2022

STECAL: Secteur naturel permettant la création d'abris dans la limite de 50 m²

ENJEUX : Le secteur est occupé par une forêt. La forêt est

privée, et le secteur de projet n'empiète pas sur des espaces gérés par un document de gestion durable. Aucun impact n'est attendu sur les milieux.

■ Délimitation du secteur

Enjeux agricoles
■ Bâtiments agricoles
■ Périmètre ICPE
■ Périmètre RSD